

Synthèse

La première commission système financier et financement de l'économie s'est réunie le 22 avril 2013. Elle était présidée pour la première fois par Gunther Capelle-Blancard.

Odile Bovar du Secrétariat général a présenté un projet de bilan du moyen terme précédent (2009-2013) au regard des avis pris par le Cnis lors de son élaboration, puis une synthèse des nouvelles attentes des utilisateurs pour 2014-2018 exprimées lors des entretiens conduits au second semestre 2012. Daniel Gabrielli et Ronan Mahieu, rapporteurs de la commission, ont ensuite exposé en regard les premières orientations des producteurs pour la période à venir transmises au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee. Ces trois volets (bilan et attentes du côté de la « demande », orientations du côté de l'« offre ») constituaient les supports à la discussion disponibles avant la réunion sous forme de documents préparatoires.

Odile Bovar a donc exposé le bilan du Cnis 2009-2013, et pointé **les principales attentes des utilisateurs de statistiques financières**. Il s'agirait, en particulier, lors de la période 2014-2018 de :

- connaître les conditions d'accès au crédit au niveau local ;
- mieux connaître l'épargne salariale, la distribution de dividendes ;
- consolider les statistiques sur les échanges internationaux de services ;
- disposer de statistiques sur la structure et les conditions d'endettement des collectivités locales ;
- suivre l'emploi et les rémunérations par grandes lignes de métiers, y compris sur les assurances et mutuelles ;
- mettre à disposition des données individuelles anonymisées du secteur financier aux chercheurs.

Daniel Gabrielli a ensuite présenté le programme de travail à moyen terme de la Banque de France et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Pour l'essentiel, il y a une nécessité d'adapter le dispositif de collecte et de traitement des statistiques aux évolutions de la réglementation européenne ou concernant la seule zone euro. On peut citer par exemple les nouvelles recommandations du Fond Monétaire International en matière de balance des paiements (BPM6) ou les nouvelles recommandations internationales (notamment Organisation des Nations Unies et Eurostat) en matière de comptabilité nationale (SNA 2008 et ESA 2010).

Les statistiques monétaires révisent actuellement les règlements statistiques de la Banque Centrale Européenne. Les statistiques sur les autres intermédiaires financiers et les assurances devront modifier le reporting des OPCVM monétaires et non monétaires, des assurances et des organismes de titrisation. En comptabilité nationale financière, 2014 et 2015 seront des années de gestion du second changement de base et de l'incidence de la réforme quinquennale des statistiques monétaires. Après 2015, il y aura une refonte des comptes financiers des assurances, une amélioration de la cohérence Insee/BdF des capacités/besoins de financement et une harmonisation des politiques des révisions (notamment la balance des paiements).

A l'initiative du G20, la banque de France devra adapter certaines collectes, avec extension, en particulier dans le secteur bancaire. L'Autorité de Contrôle Prudentiel verra aussi des évolutions liées à l'harmonisation.

Enfin, la collecte de données des statistiques de systèmes de paiement et des infrastructures de marché s'adapteront aux nouvelles réglementations affectant les infrastructures, aux nouveaux produits traités par les systèmes, aux besoins qui pourraient émerger au titre du développement de la surveillance coopérative des infrastructures et enfin, à l'évolution du cadre européen.

Ronan Mahieu a présenté le programme de travail du Département des comptes nationaux. À court terme, la priorité est donnée à la production conforme au SEC 2010. Une nouvelle description des échanges extérieurs devra être prise en compte tout comme l'impact du profilage des groupes non financiers.

Gunther Capelle-Blancard a ensuite abordé la question de l'**accessibilité des données bancaires et financières pour les chercheurs** par le biais d'une enquête qu'il a lui-même réalisé auprès de

chercheurs par internet. Un questionnaire a donc été envoyé par internet. 55 enseignants-chercheurs ont répondu à cette enquête entre mars et avril 2013. Ils sont, pour la plupart, spécialisés en économie bancaire et, dans une moindre mesure, en finance de marché. La principale source de données de ces chercheurs est la banque de France. 70 % estiment que l'accès à ces données est difficile voire très difficile, en particulier lorsqu'il s'agit de données confidentielles (90 %).

L'accès aux données sur les marchés de capitaux est plus aisé. La majorité des répondants estime que ces données sur les marchés de capitaux ou les autres intermédiaires financiers (OPCVM, fonds de private equity, hedge funds, fonds souverains, fonds ISR...) sont accessibles, aussi bien en France qu'à l'étranger, même si ces données ne sont pas en accès libre.

Enfin, Gunther Capelle-Blancard a évoqué des données qui seraient utiles. On peut citer l'emploi et la rémunération dans le secteur bancaire, les conditions de financement des PME ou la fraude sur les moyens de paiement.

La discussion qui a suivi a été très riche et des pistes de réflexion ont été données :

- la priorité est de valoriser, faire connaître les statistiques existantes ;
- essayer de construire un registre des données financières ;
- spécifier les conditions d'accès aux données.

Aux États-Unis, par exemple, il est possible de télécharger les données consolidées d'établissements bancaires. Daniel Gabrielli a cependant remarqué que la Banque de France ne recevait jamais un appel de chercheur. La question des coûts a aussi été abordée.

Le dernier sujet de cette commission était la confrontation des enquêtes offre de crédit de la part des banques et demande de crédits de la part des PME (petites et moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire).

Marina Randriamisaina a tout d'abord présenté l'enquête de la Banque de France sur l'accès au crédit des PME et ETI en France. Cette enquête mesure la perception de l'accès au financement bancaire de la part des entreprises demandeuses de crédits. C'est une enquête nouvelle, qui répond à des recommandations de l'OCDE visant à améliorer le processus de suivi du financement bancaire. Cette enquête n'alourdit pas la charge d'interrogation tant pour les entreprises que pour le réseau de la Banque de France puisque qu'il s'agit d'un volet trimestriel très léger rajouté à l'enquête mensuelle. Les entreprises interrogées sont à 88 % des PME et à 12 % des ETI. Les questions portent sur les « lignes de crédit » (demande sur 12 mois, utilisation et révision des lignes par le banquier), les « crédits de trésorerie » (réponse à la demande par le banquier), les crédits d'investissement (réponse à la demande par le banquier). Les derniers résultats montrent que la demande de crédit est largement satisfaite et s'est globalement maintenue.

Tatiana Mosquera-Yon a ensuite présenté l'enquête sur les conditions de distribution du crédit à l'ensemble des agents non financiers (ménages, entreprises, APUL), mise en place fin 2002 par la BCE. Cette enquête est élaborée sur le modèle de l'enquête américaine "Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices" (1967) qui existe également au Japon et au Royaume-Uni. Les informations sont qualitatives et portent sur :

- l'évolution des critères d'octroi des crédits ;
- la perception qu'ont les banques des évolutions de la demande de crédit ;
- les facteurs influençant les évolutions des critères d'attribution et de la demande ;
- l'évolution des conditions appliquées aux crédits accordés (marges, durée, montant, ...) ;
- les perspectives à court terme quant à l'évolution de la politique de crédit des établissements et de la demande de crédit.

Seize banques françaises et 129 banques à l'échelle de la zone euro sont interrogées. Les réponses à l'enquête sont synthétisées par des soldes d'opinions.

Cette enquête est très utile en période de stress sur le marché du crédit pour faire la part des comportements d'offre et de demande dans l'évolution du crédit. Les critères d'octroi mesurent la probabilité d'octroyer un crédit et peuvent donc différer d'une mesure de « l'accès au crédit ». En effet, des critères d'octroi inchangés sont compatibles avec un durcissement de l'accès au crédit perçu par les entreprises (lorsque le niveau de risque ou le nombre de défaillances augmente).